



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-058-2022-07

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2022

Sommaire

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris / Département des ressources humaines médicales et de la coopération territoriale

IDF-2022-07-19-00007 - Arrêté n 2022-331 du 19 juillet 2022 portant délégation de signature de Marie-Cécile PONCET à Kévin MARCOMBE (1 page)

Page 3

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2022-07-19-00007

Arrêté n 2022-331 du 19 juillet 2022 portant
délégation de signature de Marie-Cécile PONCET
à Kévin MARCOMBE

Arrêté n° 2022-331
portant délégation de signature

La Directrice du Pôle d'Intérêt Commun Direction des Affaires Médicales du siège

Vu, le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10 ;

Vu, l'arrêté directorial 75-2020-06-05-011, du 5 juin 2020, fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu, l'arrêté directorial 75-2020-06-05-012, du 5 juin 2020, fixant la liste des directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

Vu, l'arrêté n° 75-2022-07-05-00013, du 5 juillet 2022, portant délégation de signature aux directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris ;

ARRETE

Article 1 :

Délégation est donnée à M. Kevin MARCOMBE, directeur adjoint des affaires médicales, à l'effet de signer tous les actes, arrêtés et décisions de toute nature relatives aux ressources humaines médicales.

Article 2 :

Le titulaire de la présente délégation assurera la publicité des actes qu'il aura signé en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 du code de la santé publique.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Paris, le 19 juillet 2022

La Directrice du Pôle d'Intérêt Commun
Direction des Affaires Médicales

SIGNÉ

Marie-Cécile PONCET